

N° de résolution
ou annotation

01 JUILLET 2025

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 01 juillet 2025 dans la salle de l'hôtel de ville, au 137 route 132 Ouest, Percé, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Gaétane Hautcoeur et Doris Réhel et messieurs les conseillers Michel Rail, Yannick Cloutier, Jonathan Côté et Stéphane Mercier sous la présidence du maire, monsieur Daniel Leboeuf.

Sont absentes les conseillères Allyson Cahill-Vibert, Shanna Roussy.

Est également présent monsieur Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉS. NO. 185-07-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

RÉS. NO. 186-07-2025

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 juin 2025 soit et est approuvé tel que rédigé.

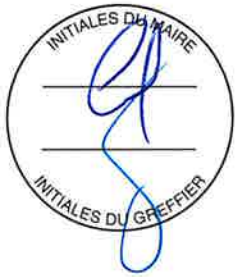
MOT DU MAIRE

PAROLE EST DONNÉE AU CONSEILLER DU DISTRICT #5

RÉS. NO. 187-07-2025

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la liste des déboursés pour la période du 29 mai 2025 au 26 juin 2025, au montant de 500 754,88 \$, la liste des comptes à payer au 27 juin 2025, au montant de 181 556,36 \$.



N° de résolution
ou annotation

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025

Il est procédé au dépôt du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 105 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

RÉS. NO. 188-07-2025

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 641-2025 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES DES VÉHICULES LOURDS ET DES VÉHICULES-OUTILS. »

Monsieur le conseiller Michel Rail donne un avis de motion à l'effet que le Règlement numéro 641-2025 intitulé « *Règlement relatif à la circulation des véhicules des véhicules lourds et des véhicules-outils.* » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Le projet de règlement portant le numéro 641.2025 est déposé.

RÉS. NO. 189-07-2025

NOMINATION DE MME AUDREY PIQUETTE AFIN DE VOIR À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 591-2022 SUR LES AMUSEURS PUBLICS

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 17 du Règlement 591-2022, portant sur les amuseurs publics, le Conseil municipal peut désigner toute personne pour l'application dudit Règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement de nommer madame Audrey Piquette, coordonnatrice aux événements, aux loisirs, à la culture et aux activités communautaires, pour voir à l'application du règlement 591-2022.

RÉS. NO. 190-07-2025

NOMINATION À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu unanimement:

DE NOMMER la conseillère Shanna Roussy, à titre de mairesse suppléante, pour la période mentionnée : 1^{er} juillet 2025 à la fin du mandat.

RÉS. NO. 191-07-2025

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE ENTENTE DE SERVICE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUAI DE PERCÉ

CONSIDÉRANT QUE la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie souhaite que la Ville prenne en charge la gestion des matières résiduelles sur le quai de Percé durant la saison estivale, de mai à octobre 2025;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu unanimement

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante et le directeur général par intérim ou le greffier par intérim, à signer l'entente de service – Collecte des matières résiduelles au quai de Percé avec la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

RÉS. NO. 192-07-2025

**DEMANDE DU GROUPEMENT FORESTIER ROCHER PERCÉ INC :
DEMANDE - NOUVEAU TRACÉ VIA LE CHEMIN DE LA CARRIÈRE ET
DÉBOUCHANT SUR LE CHEMIN LEMIEUX;**

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur Jonathan Côté et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal accuse réception de la demande datée du 26 juin 2026 du Groupe forestier Rocher Percé inc, à l'effet d'un nouveau tracé via le chemin de la Carrière et qui débouche sur le chemin Lemieux;

QUE le Conseil municipal est en accord avec la proposition du Groupe Forestier, et ce conditionnellement à la signature d'une entente satisfaisante entre le Groupe Forestier Rocher- Percé et la Ville de Percé.

RÉS. NO. 193-07-2025

**ENGAGEMENT DE MADAME ÉLISE DUMOUCHEL POUR LE POSTE
D'AGENTE D'ACCUEIL AU BUREAU TOURISTIQUE POUR LA SAISON
ESTIVALE 2025 ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE
D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET
TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE PERCÉ (CSN).**

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu unanimement d'entériner l'engagement de Madame Élise Dumouchel pour le poste d'agente d'accueil au bureau touristique pour la saison estivale 2025 et autoriser le maire, le maire suppléant et le directeur général par intérim à signer une lettre d'entente avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Percé (CSN).

RÉS. NO. 194-07-2025

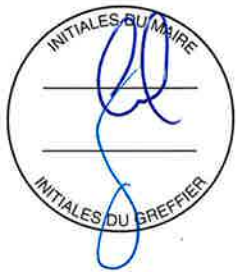
**NOMINATION DE MONSIEUR JULIEN MINVILLE À TITRE DE
LIEUTENANT ÉLIGIBLE POUR L'ÉQUIPE DE LA CASERNE 62 (PERCÉ).**

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu unanimement de procéder à la nomination de Monsieur Julien Minville à titre de lieutenant éligible pour l'équipe de la caserne 62 (Percé).

RÉS. NO. 195-07-2025

**NOMINATION DE MONSIEUR SIMON WILLIAMS À TITRE DE
LIEUTENANT POUR L'ÉQUIPE DE LA CASERNE 62 (PERCÉ).**

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur Stéphane Mercier et résolu unanimement de procéder à la nomination de Monsieur Simon Williams à titre de lieutenant pour l'équipe de la caserne 62 (Percé).



N° de résolution
ou annotation

RÉS. NO. 196-07-2025

**ENGAGEMENT DE MONSIEUR CHARLES BROUARD À TITRE DE
POMPIER À TEMPS PARTIEL POUR L'ÉQUIPE DE LA CASERNE 63 (CAP
D'ESPOIR).**

Il est dûment proposé par monsieur Michel Rail et résolu unanimement de procéder à l'engagement de Monsieur Charles Brouard à titre de pompier à temps partiel pour l'équipe de la caserne 63 (Cap d'Espoir).

RÉS. NO. 197-07-2025

**NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES POSTES
SUIVANTS : DIRECTEUR (TRICE) DES TRAVAUX PUBLICS,
GREFFIER/GREFFIÈRE, INSPECTEUR (TRICE) MUNICIPAL(E) MUNICIPAL
EN BÂTIMENT.**

Il est proposé monsieur Stéphane Mercier et résolu unanimement:

DE nommer la conseillère Shanna Roussy, les conseillers Yannick Cloutier et Jonathan Côté, le maire et directeur général par intérim à titre de membres du comité de sélection pour les postes suivants : directeur (trice) des travaux publics, greffier/greffière, inspecteur (trice) municipal(e) municipal en bâtiment.

RÉS. NO. 198-07-2025

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2021-2025 RÉFECTION DE LA
ROUTE DE LA STATION ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX À CAP
D'ESPOIR – BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELLES EN
INGÉNIERIE TRETA TECH– AVENANT 1 (DEMANDES
ENVIRONNEMENTALES)**

CONSIDÉRANT que la demande de budget d'honoraires professionnelles en ingénierie – avenant 1 – demandes environnementales de la firme Treta tech en date du 12 juin 2025 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2021-2025 réfection de la route de la Station et remplacement de ponceaux à Cap d'Espoir;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé madame Doris Réhel et résolu unanimement:

D'ACCORDER le mandat à la firme Treta Tech pour la préparation de la demande auprès du ministère des Pêches et des Océans et des déclarations de conformité auprès du MELCCFP des ouvrages temporaires pour la somme de 16 450 \$ plus les taxes applicables.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU MOIS DE JUIN 2025**

Le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 juin 2025 est déposé.



N° de résolution
ou annotation

RÉS. NO. 199-07-2025

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ; LOT 6 631 113, SITUÉ AU 19 RUE DES FAILLES DANS LE SECTEUR DE PERCÉ.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Gagné a déposé une demande de permis de construction pour la construction d'un garage dans un périmètre d'urbanisation dans l'arrondissement naturel de Percé le 6 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE la superficie maximale d'un garage isolé dans un périmètre d'urbanisation est de 60 mètres carrés selon le paragraphe 1 de l'article 223 du règlement 436-2011 du règlement de zonage et que cette superficie peut être dépassé à conditions d'être assujetti aux règlements sur les PIIA en vigueur selon le dit paragraphe;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas assujetti au règlement 262-98 sur les PIIA en vigueur parce que le territoire de l'arrondissement naturel de Percé n'est pas assujetti selon le deuxième alinéa du chapitre II du règlement 262-98 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des communications à autorisé le projet;

CONSIDÉRANT entre autres, qu'un tel projet pourrait être perçu comme une autorisation implicite de déroger aux normes des règlements d'urbanisme citées précédemment par dérogation mineure, contraignant ainsi potentiellement au paragraphe 6 de l'article 14 du règlement 427-2011 sur les dérogations mineures.

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation soit sans frais.

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu d'approuver la demande de dérogation mineure pour le projet de construction de garage sur le lot 6 631 113.

RÉS. NO. 200-07-2025

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 150-2025 AFIN DE CHANGER LA DATE DE LA FIN DE L'ENTENTE AVEC LA FIRME APUR AU 29 AOÛT 2025

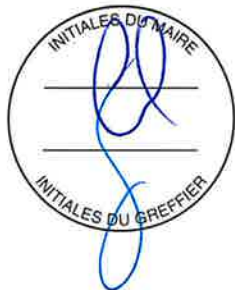
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement de modifier la résolution 150-2025 afin de modifier la date de la fin de l'entente avec la firme APUR au 29 août 2025 au lieu du 19 juin 2025, et ce afin de respecter l'entente du 16 décembre 2024.

RÉS. NO. 201-07-2025

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA SOIRÉE DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU LITTORAL

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une somme de 250 \$ pour la soirée des finissants de l'école secondaire du Littoral, et ce, conformément à la demande du 03 juin 2025.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 2.701.90.999.



N° de résolution
ou annotation

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Caroline Dégarie, trésorière

RÉS. NO. 202-07-2025

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA STATION DE BAGUAGE DE COIN-DU-BANC – OBSERVATOIRE D'OISEAUX DE RIMOUSKI.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une somme de 2 000 \$ pour la station de baguage de Coin-du-Banc – observatoire d'oiseaux de Rimouski.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02.710.90.970

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Caroline Dégarie, trésorière

RÉS. NO. 203-07-2025

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – RÉSEAU BIBLIO - ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE PERCÉ

IL EST PROPOSÉ par madame Gaétane Hautcoeur et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une somme de 400,00 \$ au Réseau Biblio pour l'acquisition, la configuration et l'installation d'un nouvel équipement informatique de la bibliothèque de Percé

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-31-459

Certificat de disponibilités budgétaires

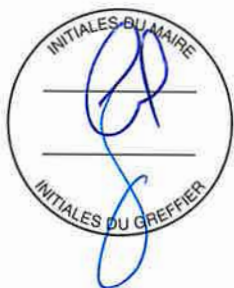
Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Caroline Dégarie, trésorière

RÉS. NO. 204-07-2025

AUTORISATION DE SIGNATURE 1^{ER} AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu unanimement :



N° de résolution
ou annotation

1) **D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante et le directeur général ou le greffier à signer le 1^{er} avenant de la convention d'aide financière dans le cadre du Programme Aide aux initiatives et de partenariat 2023-2024, conclue le 07 février 2024 avec du ministère de la Culture et des Communications.

2) **ET D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante et directeur général ou le greffier à signer le 1^{er} avenant de la convention d'aide financière dans le cadre du Programme Aide aux initiatives et de partenariat, conclue le 05 mars 2021 avec du ministère de la Culture et des Communications.

RÉS. NO. 205-07-2025

LE GARDE-MANGER - DEMANDE D'APPUI DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DU FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO)

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement:

D'APPUYER la demande d'appui de l'organisme Garde-Manger dans le cadre d'une demande du fonds d'aide aux organismes (FAO);

QUE le Conseil municipal est ouvert à un point de chute à Percé;

ET D'AUTORISER le versement d'une somme de 750 \$ à titre de contribution financière.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02.701.90.999

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Caroline Dégarie, trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

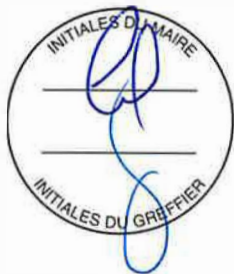
La période d'interventions s'est tenue de 19h26 à 19h35

RÉS. NO. 206-07-2025

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, l'ordre du jour étant épuisé:

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement:



N° de résolution
ou annotation

DE LEVER la présente séance à 19 h 35.



DANIEL LEBOEUF,
MAIRE



CLAUDE PANNETON,
GREFFIER PAR INTÉRIM

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.



DANIEL LEBOEUF,
MAIRE